

Lancement samedi de la campagne électorale officielle pour les communales 2009

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-05-2009 23:53:25

La campagne électorale officielle pour les communales du 12 juin débutera samedi à zéro (00) heure et s'achèvera le jeudi 11 juin à minuit, pour pourvoir 27.795 sièges dans 1503 communes à travers le Royaume, avec un quota de 12 pc réservé aux femmes.

Quelque 30 partis sont en lice pour briguer ces sièges répartis dans 221 communes urbaines et 1282 rurales, au scrutin mixte (uninominal et de liste).

Pour les communes de moins de 35.000 habitants, au nombre de 1411, les conseillers seront élus au scrutin uninominal. Le scrutin de liste s'appliquera dans 92 communes de plus de 35.000 habitants, alors que les membres des conseils des communes urbaines subdivisées en arrondissements seront élus au scrutin de liste à la proportionnelle, selon la règle du plus fort reste.

Le nombre des circonscriptions électorales s'élève à 22.210 dont 20.672 ordinaires et 1538 additionnelles. Parmi les 27.795 sièges, 607 échoient aux membres des conseils des communes

urbaines subdivisées en arrondissements et 789 aux conseils d'arrondissement. Les 24.451 autres sièges reviennent aux circonscriptions ordinaires, dont 20.545 pour les conseils communaux élus au scrutin uninominal et 2.674 pour les

communes qui appliqueront le scrutin de liste et non découpées en arrondissement. En outre, 525 sièges sont réservés aux conseils des villes en plus de 707 autres sièges aux conseils d'arrondissement.

Quant aux circonscriptions additionnelles réservées aux femmes, il s'agira de pourvoir 3.344 sièges, dont 2822 dans les conseils des communes concernées par le mode de scrutin uninominal et 358 pour les communes appliquant le scrutin de liste, alors que 82 sièges concernent les conseils de ville et un nombre équivalent sera réservé aux conseils d'arrondissement.

Les partis en lice mettront à profit tous les moyens, notamment les médias publics pour défendre et expliquer leurs programmes d'action de la "commune de demain" aux attributions de plus en plus renforcées.

L'élu de demain doit être en effet apte à définir des visions, fixer des choix et orienter les interventions par le recours à la planification stratégique, la mobilisation des partenariats et la multiplication des opérations de coopération ainsi que l'évaluation des performances, avait souligné le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa.

Les partis politiques devront ainsi relever un double défi, celui de mobiliser les 13.360.219 électeurs appelés à se rendre aux urnes, mais surtout gagner le pari du choix d'une élite de managers pour

prendre en charge les nouvelles tâches de développement, incombant désormais aux élus locaux.

Pour leur part, les pouvoirs publics ont mis en place des moyens logistiques et humains dans le but de placer cette consultation électorale sous le signe de

la transparence et de la moralisation. Des efforts illustrés notamment à travers l'assainissement des listes électorales qui ont conduit à la mise à jour de listes représentant fidèlement le corps électoral avec la radiation de 3.114.759 anciens inscrits sur les listes électorales et l'inscription de 1.640.000 nouveaux électeurs.

Au niveau des mesures préventives, et dans le but de moraliser le paysage politique à l'approche du scrutin, les ministères de la Justice et de l'Intérieur ont signé une circulaire invitant les services des deux départements ainsi que les autorités locales, à différents niveaux, à adopter la neutralité positive vis-à-vis de l'opération électorale dans son ensemble, et à informer le parquet et l'administration centrale (cellule centrale de suivi des fraudes électorales) de toutes les fraudes commises.

Le document met également l'accent sur la nécessité de donner les instructions nécessaires aux autorités administratives locales pour qu'elles attirent l'attention des candidats lors de la phase d'inscription, sur l'impératif de faire montre de bonne conduite durant toute la campagne électorale, et leur rappellent toutes les mesures répressives décidées, et qui seront appliquées avec fermeté contre tout acte de fraude, outre les poursuites

pénales qui seront engagées contre les contrevenants.

Les pouvoirs publics sont, dans ce sens, déterminés à lutter avec toute la fermeté requise contre toute tentative visant à utiliser les moyens de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à des fins électorales.

La mise en oeuvre efficiente des mesures préventives et répressives requiert,

avait souligné le ministre de l'Intérieur, la conciliation entre la fermeté dans l'application des règles régissant la campagne électorale, la préservation

des conditions normales à son déroulement et l'encouragement de l'esprit de la concurrence loyale.

En perspective de cette campagne, les partis bénéficieront de temps d'antenne sur la base de leur représentativité telle qu'arrêtée lors de la dernière année législative au sein des deux chambres du Parlement et sont ainsi

répartis en trois groupes.

Le premier groupe comprend les partis politiques disposant d'un groupe parlementaire ou du nombre de membres requis pour constituer un groupe parlementaire aux chambres des représentants et des conseillers (9 partis).

La deuxième catégorie comprend les partis politiques représentés au sein du parlement sans disposer du nombre de membres requis pour constituer un groupe parlementaire au sein des

chambres des représentants et des conseillers (10 partis). La troisième catégorie est composée des partis non représentés au parlement (11 partis).

A cet effet, une réunion consacrée au tirage au sort pour fixer le classement des différentes interventions et le programme de présentation des meetings sur les deux chaînes de TV publiques et la radio nationale, a regroupé des représentants des partis politiques participant à ces élections, des responsables des ministères de la communication et de l'intérieur et du pôle audiovisuel public.

MAPF